

## L'AMGYO

### PEUT VOUS APPORTER

- Une aide administrative dans les demandes d'aggravation.
- Aide à l'achat de matériel basse vision.
- Aide à l'achat de matériel auditif.
- Aide à l'achat de lunettes dites « nouvelle génération ».
- Allocations à tous les couples adhérents célébrant leurs noces.
- Participation aux frais d'obsèques au conjoint survivant.
- Secours en cas d'adversité
- Des séjours dans le midi de la France à des conditions très avantageuses.
- En fin d'année, un colis de Noël à tous ses adhérents.
- Elle offre à tous ses adhérents sa revue trimestrielle.



AMGYO  
Siège social  
29 rue Guillaume Tell  
75017 PARIS  
Tél. 01.42.67.65.80  
Courriel : assoc.amygd@wanadoo.fr

Au-delà du soutien et du réconfort qu'elle essaye d'apporter à ses membres notamment au travers le colis de Noël elle apporte secours et aide financière pour les personnes en situation difficile mais aussi pour fêter les moments heureux de leur vie.

Elle participe à l'achat de matériel basse vision et de lunettes « nouvelle génération » dites « lunettes intelligentes à réalité augmentée ».

Mais aussi à l'équipement de matériel pour malentendant.

Elle prodigue ses conseils et oriente l'adhérent dans les cas de demande d'aggravation.

Dans les moments douloureux de la perte d'un proche elle participe aux frais d'obsèques et conseille sur les démarches de circonstance.

Elle édite chaque trimestre une revue qu'elle offre à tous ses adhérents



## ASSOCIATION DES MUTILÉS DE GUERRE DES YEUX ET DES OREILLES



**VENEZ**

**NOUS REJOINDRE !**

L'association des Mutilés de Guerre des Yeux et des Oreilles créée en 1923 est reconnue d'utilité publique le 5 juillet 1930.

Elle est membre du Comité d'Entente des Grands Invalides et des Victimes Civiles de Guerre ainsi que de la Fédération Nationale André Maginot sous le n°38.

Elle est placée sous le haut patronage du Président de la République.

Elle fait partie d'une des plus anciennes associations du Monde Combattant.



## L'AMGYO est à l'origine :

Outre son combat pour les avancés, tout au long de son histoire, pour la reconnaissance des infirmités et des droits concernant ses adhérents,

- En 1940 elle crée une émission de billet de la loterie nationale « *Les Mutilés des Yeux* ».

- En 1948 elle est à l'initiative de la création de la Banque Française des Yeux dans le but du développement et du perfectionnement de la chirurgie oculaire dont le siège se trouvait dans nos locaux à Paris.

- En 1967 elle décide de rentrer dans la SEP, pérennisant ainsi ses revenus.

- En 2006 elle obtient au bout de plusieurs années de lutte que le terme « *veuve* » soit remplacé par le terme « *conjoint survivant* » pour la parité entre veufs et veuves.

- En 2016 elle participe à la refonte du Code PMI.

Cette politique efficace n'a pu être menée à terme depuis 1923 dans la mesure où l'association disposait en permanence de responsables dynamiques et compétents.

## SON FONCTIONNEMENT

Elle se compose de nombreuses sections régionales pour être au plus près de ses adhérents, gérées par des présidents régionaux qui font le relais avec le siège social. Tous les membres qui la dirigent sont des bénévoles.

Tout au long des décennies elle s'est battue et elle se bat encore aujourd'hui pour la défense des droits des blessés et des victimes civiles de guerre et aujourd'hui des victimes d'attentats terroristes, pour le devoir de mémoire en participant activement à la vie du Monde Combattant au travers de cérémonies, de commémoration, de grands rassemblements, mais aussi pour faire évoluer les textes et les adaptés à la société d'aujourd'hui.

Comme pour sa participation à la refonte du Code P.M.I. (Pension Militaire d'Invalidité).

Elle se tourne aussi vers les organismes privés au travers de nombreux dons en rapport avec la cécité ou la surdité.

Elle permet à ses adhérents d'obtenir des rendez-vous rapides dans les services d'ophtalmologie et d'ORL, là ou ailleurs il faut attendre des semaines, grâce aux dons qu'elle fait pour la modernisation de ces services.



Association des Mutilés de Guerre  
des Yeux et des Oreilles  
29, rue Guillaume Tell  
75017 PARIS  
01.42.67.65.80.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Je suis :  
 39/45  Corée   
 Indochine  AFN   
 OPEX  Victime civile   
 Victime d'attentat   
 Bienfaiteur

Autre.....

\*\*\*\*\*

Nom.....

Prénom .....

Adresse .....

.....

CP ..... Ville.....

Tél. fixe .....

Mobile.....

Courriel .....

Je souhaite adhérer à l'association.

Je découpe le bulletin je le remplis et je l'envoie à l'adresse indiquée ci-dessus en joignant, si je suis blessé, mon modèle 15 ou la copie de mon carnet de soins gratuits.

Cotisation annuelle : 10 €

Cotisation annuelle des membres bienfaiteurs : 50 €

Chaque trimestre la revue est offerte, elle fait le lien avec l'actualité des sections régionales et du Monde Combattant.

